

Un certain nombre de cultivateurs ont traversé les temps très difficiles au Canada; toutes les classes de la population ont été très éprouvées, mais j'ai parfaitement le droit de dire que, dans l'ensemble, la classe agricole se tire bien mieux de la crise que la population des grandes villes; pour moi, les cultivateurs s'en tirent à meilleur compte. Pour ma part, j'aimerais voir prendre toutes les mesures possibles afin d'augmenter le nombre de gens qui vivent sur la ferme, non pas simplement afin qu'ils produisent un surplus de denrées, mais pour qu'ils gagnent leur vie sur la terre. Il n'y a pas de meilleur gens au monde que les cultivateurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici. Ils sont le sel de la terre; n'importe quel pays, suivant moi, serait en bien meilleure posture si une plus forte proportion de la population vivait à la campagne afin de produire ce dont ils ont besoin en se livrant à la culture mixte; cependant, je ne suis pas en mesure de dire comment il faudrait s'y prendre pour atteindre ce but. L'honorable député de Battleford-Sud a déclaré qu'il ne sait pas de quelle manière il pourrait résoudre cette difficulté en ce qui regarde les membres de sa propre famille. Les difficultés surgissent du moment que vous abordez le problème, à savoir de quelle façon faudrait-il s'y prendre pour faire face à la situation.

Je suppose, monsieur l'Orateur, que la difficulté signalée par l'honorable député de Té-miskaming-Nord (M. Bradette) est à vrai dire une question d'allègement du chômage en tant que cela concerne le Gouvernement.

Assurément, la colonisation des terres dans les provinces est chose qui incombe aux provinces elles-mêmes, quoique ce Gouvernement ait, à titre de mesure destinée à atténuer le chômage, fait des démarches en vue de secourir les provinces dans ces soi-disant mouvements de retour à la terre, et, je le répète, tout le monde est décidément en faveur de ces mouvements qui ont pour objet de ramener les gens sur la terre en aussi grand nombre que possible. Lorsque ce Gouvernement est entré en fonctions, nous comptions trois principaux services d'immigration, le ministère fédéral de l'Immigration, le chemin de fer Pacifique-Canadien, et les Chemins de fer nationaux. Ces trois grands services d'immigration existaient, mais on prit des mesures en vue de les réunir. A l'automne de 1930, on invita les présidents des deux chemins de fer à Ottawa et à la suite de cette conférence, on organisa un mouvement coopératif du retour à la terre, ou de colonisation domestique, ainsi que nous l'appelons. Ce projet avait pour objet l'établissement sur la terre de cul-

[Le très hon. sir George Perley.]

tivateurs possédant déjà des notions de culture pratique et munis d'un capital personnel suffisant pour débiter modestement. Grâce à cet arrangement un fort grand nombre de familles s'établirent sur des fermes, et au cours de la période écoulée entre octobre 1930 et la fin de septembre 1934, ces trois services contribuèrent à l'établissement de 14,748 familles sur la terre, et au placement de 32,603 célibataires sur des fermes. Voilà qui était un excellent résultat obtenu par ce système.

Je regrette que le ministre du Travail (M. Gordon) ne soit pas ici aujourd'hui, car la question relève de son ministère et il est bien plus en état d'en parler que je ne le suis. Le ministre du Travail, représentant le Gouvernement,—et le Gouvernement dans son ensemble, car nous avons discuté cette question à maintes reprises,—a manifesté un vif intérêt aux propositions avancées par les provinces en vue d'engager les gens à s'établir de nouveau sur la terre. Nous avons conclu des arrangements avec les provinces et nous avons payé une partie des frais résultant de leur application. Au début, huit des neuf provinces ont adhéré à des conventions de colonisation avec le Gouvernement fédéral; l'Île-du-Prince-Edouard faisait seule exception, car en réalité le problème du chômage ne se pose pas dans cette province. Ces conventions ont été renouvelées cette année avec sept des provinces, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, pour une autre durée de deux années. Ainsi, mon honorable ami qui a soulevé cette question doit se rappeler que ce Gouvernement a mis tout en œuvre pour secourir ce mouvement, mais la colonisation des terres est une question qui relève des provinces. Ce Gouvernement ne peut l'envisager qu'à titre de mesure en vue d'atténuer le chômage. Et c'est ce qu'il a fait. Je me permettrai une digression d'un instant pour dire un mot de la question de savoir si oui ou non ces gens restent sur la terre. Un honorable préopinant a dit que seuls y restent ceux qui aiment la terre. En toute probabilité, cette déclaration est dans l'ordre, car en ce monde nous cherchons pour la plupart à faire ce qui nous est agréable. Le cultivateur qui n'aime pas à vivre sur la terre cherchera à faire un changement. En vertu d'une de ces conventions, 3,442 cultivateurs sont retournés sur la terre; 560 autres se sont établis sur des fermes, mais les ont abandonnées. En d'autres termes, sur environ 4,000 familles, 560 n'ont pas persévéré.

J'ai ici un relevé que je vais consigner au hansard à titre de renseignement pour les honorables députés.